



JORAT-MEZIERES

Extrait des décisions de la séance municipale du 22 février 2021

début : 16h00

Présidence :	M. Patrice Guenat, Syndic
Municipaux :	Mmes Sonia Hugentobler, vice-syndique et Muriel Preti MM. Roland Galley, Pierre Jordan, Michel Rochat et Sandro Simonetta

Demande de soutien

que le courrier reçu des éditions de l'Aire, dans le cadre de la publication d'une biographie de Mousse Boulanger, habitante de Mézières, écrite par Mme Corine Renevey professeure de français à Genève, sera transmis au Fonds Culturel du Jorat.

Association pour la conservation du Château d'Oron

- d'excuser la Municipalité qui ne pourra pas se rendre à l'assemblée générale prévue le 19 mai 2021.
- de payer la cotisation annuelle 2021.

Rue du Théâtre à Mézières / abri de bus

de retenir la variante d'abri de bus "Conviviale" pour les deux futurs abris de bus à la Rue du Théâtre. Il s'agira du même type d'abri que celui qui a été installé à la Main de Fer à Carrouge. La dimension retenue est de 4 m avec 2 bancs.

Chemin de la Paisible à Mézières / barrière

de retenir l'offre de la Tôlerie Industrielle Etagnières SA pour le remplacement de la barrière de l'escalier situé entre la Route des Cullayes et le Chemin de la Paisible à Mézières. Le démontage et l'évacuation du matériel seront effectués par les collaborateurs de la voirie.

CAMAC 198645 – Favre Philippe et Jasmine – Mézières, Chemin de la Fontaine 2

tenant compte de la synthèse positive de la Camac et que la mise à l'enquête publique, qui s'est terminée le 14 février 2021, n'a fait l'objet d'aucune remarque et opposition, de leur délivrer le permis de construire pour un couvert à voitures.

CAMAC 199270 – Willemin Françoise – Mézières, Chemin du Crêt 11

de lever l'opposition déposée dans le cadre de la mise à l'enquête publique, pour la création d'un balcon dans un appartement existant, qui s'est terminée le 14 février 2021. Les motivations de l'opposition ne reposent pas sur un article du règlement communal.

CAMAC 198040 – Girard Jean-Vincent et Claire – Carrouge, Chemin de la Bioleyre 1

tenant compte de la synthèse positive de la Camac et que ce dossier était dispensé d'enquête publique, de délivrer le permis de construire, après paiement des taxes, dans le cadre de l'assainissement énergétique de leur villa.

CAMAC 189321 - Jordan Aviculture SA – Carrouge, Route du Borgeau 21

tenant compte du rapport de visite et de la confirmation que l'exécution des travaux est en tous points conformes aux plans de mise à l'enquête, de délivrer le permis d'habiter pour l'agrandissement d'un logement dans un bâtiment existant par création d'une chambre et d'une salle d'eau.

CAMAC 179729 – Sant Rohan et Schwarb Photjana

de les autoriser, par dispense d'enquête, à fermer leur pergola pour en faire une véranda non chauffée. Ils ont obtenu l'accord de tous leurs voisins parcellaires pour cette modification.

Parcelle N°2036 – Arnold Valérie et Buttet Géraldine – Ferlens, Route des Channes 19

de les autoriser, par dispense d'enquête, à créer dans leur propriété une pension pour chiens, selon les plans fournis. Elles ont obtenu l'accord de tous leurs voisins parcellaires pour ce projet.

Parcelle N°4438 – Müller Anne – Mézières, Clos du Brit 5

d'autoriser et publier pendant 20 jours la demande d'abattage d'un bouleau. Celui-ci a été fortement abîmé lors des dernières grosses chutes de neige.

Parcelle N°579 – Landi Moudon-Bercher-Mézières

de signer l'avis de fractionnement remis par le bureau Gemetris SA pour leur parcelle de 7'256 m2 afin de créer une nouvelle parcelle, RF N° 6023 de 3'577 m2 qui sera acquise par l'Etat de Vaud. Le fractionnement signalé ne contredit aucune règle en vigueur sur les constructions.

Maison de Commune

de confirmer à la gérance Roland Savary Immobilier SA que le dossier présenté d'une personne habitant déjà la région a été retenu pour reprendre l'appartement, actuellement occupé par la famille Pasi, dès le 1^{er} avril 2021.

Buvette – stand des Maraîches

de confirmer au Conseil de l'Abbaye Union Fédérale de Corcelles-le-Jorat la mise à disposition de ces locaux du jeudi 2 juin 2022 au samedi 4 juin 2022 à l'occasion de leur fête de l'Abbaye.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic
Patrice Guenat



La Secrétaire
Valérie Pasteris

⇒ prochaine séance municipale le 1^{er} mars 2021